



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Sophie ELOUFAQI
Cheffe d'unité
Service circulation et sécurité routières / Unité
sécurité routière, et ingénierie de crise
Tél : 03 85 21 29 51
ddt-srtic@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le **11 OCT. 2023**

Madame, Monsieur,

La lutte contre l'insécurité routière nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Dans la majorité des accidents, c'est le comportement des usagers de la route qui est en cause, lié notamment à la consommation d'alcool, de stupéfiants, au non-respect des règles de conduite et à une vitesse inadaptée. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de prévention et d'être innovant pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière soit la plus efficace possible.

Afin d'y parvenir, l'État finance chaque année un plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR). Ce PDASR a pour but de recenser, de coordonner et d'aider à la réalisation des actions de sécurité routière soit par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), soit par l'octroi d'aides matérielles et financières.

La lutte contre l'insécurité routière étant l'affaire de tous, ce PDASR concerne de nombreux domaines : sensibilisation des plus jeunes, des seniors, des salariés et leurs employeurs dans le cadre des déplacements professionnels et des trajets domicile/travail.

De façon à partager davantage la lutte contre l'insécurité routière, à la rendre plus cohérente et donc plus efficace, je souhaite que le PDASR 2024 soit élaboré, selon une méthodologie d'appel à projets pour l'attribution de subvention que je vous propose en pièce jointe.

Dans la perspective de mettre en place des actions subventionnables pour l'année 2024, je vous invite à me faire connaître vos projets par retour des documents joints en annexe. Le délai de réponse pour cet appel à projets est fixé au **15 janvier 2024**.

Pour les actions demandant uniquement la participation de bénévoles intervenants départementaux de sécurité routière et/ou de prêt de matériel, vous pouvez solliciter toute l'année la coordination de sécurité de routière.

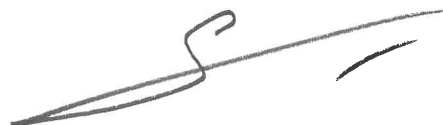
Je sais pouvoir compter sur votre pleine mobilisation et sur votre dynamisme au service de la sécurité routière. C'est un enjeu majeur pour l'action de l'État dans le département.

Les agents de la coordination « sécurité routière » du service circulation et sécurité routières de la DDT (securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr) restent à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bil à vous.

Le préfet de Saône-et-Loire



Yves SÉGUY